

Réponse de la liste **55 citoyens pour Limoges**
au questionnaire de **Renaissance du Vieux Limoges**

Exposition du programme « Patrimoine et tourisme »
Elections municipales des 23 et 30 mars 2014



blog 55pourlimoges.over-blog.com
twitter [@55pourLimoges](https://twitter.com/55pourLimoges)
facebook [55citoyenspourlimoges](https://www.facebook.com/55citoyenspourlimoges)

1. Etablissement du CIAP

Quelle est la position de votre groupe...

- **Sur la création, au cours de la mandature à venir, d'un CIAP à Limoges, et sur les délais que vous envisagez pour cette création ?**

La majorité sortante assure travailler sereinement à la réalisation de ce Centre, mais le label a été obtenu voilà six ans et nous pensons que c'est faire preuve de volonté politique forte que d'acter dès à présent cette réalisation.

Nous estimons que l'obtention du label Ville d'Art et d'Histoire est un atout pour Limoges. Notre ville doit donc se mettre en conformité avec les exigences de ce label, qui doivent être considérées comme une chance. Celui-ci a pour objet de « sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et inciter à un tourisme de qualité ». Alors que Limoges connaît une crise sans précédent, le développement du tourisme - créateur de richesse- la valorisation du patrimoine, l'amélioration du paysage urbain permettraient de lui donner un second souffle.

Nous tenons en outre à rappeler que connaître et comprendre les mécanismes de la construction de la ville, c'est aussi favoriser le développement personnel et la cohésion sociale (participation des scolaires, des riverains, tourisme « classique » et tourisme d'affaires) ainsi que le développement durable par sensibilisation à la nécessité et avant tout l'intérêt de conserver ces pans d'histoire commune. Un ensemble d'impératifs qui motivent notre collectif, qui nous paraissent tout particulièrement importants en ces temps de crises multiples, qui nous poussent donc à prendre position. A tous ces titres, nous considérons donc comme urgente la création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Nous mettrons en œuvre dès le début de la mandature la construction du CIAP, avec le souci si possible d'associer cette création à la valorisation d'un site patrimonial sous-exploité. Le CIAP aura une évidente fonction démocratique. Il devra jouer un rôle essentiel de pédagogie grand public, adapté au jeune public ainsi qu'à tous les horizons socioprofessionnels. Il sera animé par des manifestations régulières, travaillera avec les acteurs locaux non-élus (comités de quartiers, commerce, associations...) et participera ni plus ni moins de la mise en relation des citoyens.

➤ **Sur le fonctionnement, pendant la mandature à venir, du label Ville d'Art et d'Histoire ?**

Nous pensons qu'il est d'abord absolument urgent de faire connaître le label ainsi que le patrimoine de notre ville à l'extérieur du Limousin. Cela passe par une campagne de communication similaire à celle mise en place pour les « Grands sites de Midi-Pyrénées », qui pourrait également profiter du réel dynamisme de la région Limousin à ce sujet.

Conformément aux obligations posées par le label, les actions conduites dans le cadre du label seront mises en œuvre par le service d'animation de l'architecture et du patrimoine, déjà en fonction depuis la labellisation. A sa tête, l'animateur de l'architecture et du patrimoine, poste à ce jour occupé par Mme Auzeméry-Clouteaux, continuera de travailler en relation avec les guides-conférenciers de l'Office de tourisme.

Nous voulons confirmer et amplifier les dynamiques du fonctionnement actuel du label. Au quotidien, celui-ci s'appuiera donc sur différents partenariats :

- Avec l'Education nationale, afin de sensibiliser les élèves au patrimoine de notre ville (création de ressources pour les enseignants, organisation d'actions de formations, élaboration de stratégies pédagogiques, dans le cadre des programmes scolaires, notamment de l'éducation à l'Histoire des Arts) ;
- Avec les différents musées de la ville, un fonctionnement en réseau permettra de donner une vision globale aux visiteurs et aux habitants du patrimoine de la ville, ainsi que de son histoire ;
- En partenariat avec des maisons d'édition, l'Université de Limoges, les Archives et les musées, le CIAP publiera régulièrement des documents destinés à un large public, dans un souci de diffusion de la culture auprès de tous et de promotion de la ville et de ses atouts ;
- Dans le cadre des jumelages, des échanges seront organisés sur le thème du patrimoine. Ils concerneront un public élargi, préférentiellement collégien, lycéen et étudiant; cette politique doit se réaliser dans le rôle essentiel que « 55 Citoyens Pour Limoges » entend redonner aux jumelages que la Ville a su tisser depuis plusieurs décennies. Le public universitaire pourrait être associé par le biais de la Semaine de l'Université Hors les Murs que nous souhaiterions mettre en place en collaboration avec l'Université de Limoges ;
- Un lien privilégié sera créé avec l'Office du Tourisme, notamment afin d'informer les visiteurs et de créer des parcours à thèmes. A ce titre, nous entendons redynamiser l'Office de tourisme, dont le volontarisme et le travail étroitement réalisé avec le Service Ville d'Art et d'Histoire via une programmation innovante et attractive sont à saluer, mais qui hélas ne possède pas les moyens de sa mission et de ses ambitions. Les moyens

humains et financiers actuellement alloués à l'Office - et présentement insuffisants - seront réétudiés.

Le rôle et les compétences de l'Office de tourisme se verront relancés et dynamisés via un renouvellement de la politique patrimoniale et culturelle de la Ville. Nous entendons faire de cet acteur un véritable moteur de la politique et de la vie culturelle de Limoges, en accord avec le tissu associatif et scolaire.

- Des partenariats seront conclus avec les entreprises porcelainières, les créateurs porcelainiers, ainsi que les émailleurs, afin de donner à leurs créations la plus grande résonance possible; la Ville de Limoges s'appuiera notamment sur le label IGP qui devrait être attribué par l'Etat. Nous serons attentifs à tout projet porté par le secteur porcelainier et le milieu du tourisme cherchant à valoriser au maximum ce savoir-faire (type Route de la Porcelaine...)
- Les centres culturels seront utilisés pour l'organisation régulière d'expositions et de conférences.

Plus généralement, le label Ville d'Art et d'Histoire doit être conçu comme un outil de démocratie locale. Par exemple, il nous paraît normal que les citoyens soient associés dans les décisions concernant le patrimoine culturel de la ville.

2. Instauration d'une réglementation municipale ferme pour le patrimoine.

L'élaboration d'une telle réglementation nous semble d'autant plus primordiale que Limoges a souffert et souffre encore aujourd'hui d'actions ne respectant pas le patrimoine – y compris dans l'hyper-centre. Celle-ci doit s'accompagner d'une reconsidération de la manière dont le patrimoine doit être rénové. Il nous semble par exemple important d'abandonner les restaurations qui ne prévoient que de sauvegarder les façades, comme cela est presque systématiquement le cas actuellement. Ainsi, la caserne de la Visitation, l'Ancien Hôpital, l'immeuble D'Aguesseau, le Couvent des Sœurs de Saint-Alexis ont véritablement « perdu leur âme » par de tels procédés – coûteux de surcroît. Ces erreurs n'auraient pas pu se produire dans le cadre d'une réglementation ferme.

Nous rompons également avec la pratique douteuse de la municipalité vis-à-vis de règlements qu'elle contourne habilement sans tomber sous le coup de la loi (cf. épisode de la distillerie Lacaux). Nous voulons que ces zonages, inscrits dans le PLU, ne soient pas ajustables au bon vouloir des projets immobiliers.

Quelle est la position de votre groupe...

➤ Sur l'élaboration de l'AVAP et la création d'un secteur sauvegardé ?

Nous avons constaté que le remplacement des ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) en AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) en 2010 avait suscité un vif scepticisme de la part des associations de défense et protection de ce patrimoine. Le changement de terminologie est parlant. Motivée par un désir de simplification bureaucratique, cette réforme nous semble en effet ne pas forcément aller dans le bon sens en réduisant le poids des experts du patrimoine par rapport à celui des élus et en modifiant les délais de saisie de l'architecte des Bâtiments de France, sans tenir compte des réalités de la temporalité administrative. Le consentement inavoué de la préfecture dans le dossier Lacaux a ainsi favorisé la démolition programmée du site pourtant protégé par la ZPPAUP jusqu'en 2010.

Ne pouvant en tant qu'élus municipaux aller à l'encontre des lois de la République, nous certifions néanmoins notre volontaire engagement en faveur d'une politique patrimoniale cohérente, respectueuse et concertée. De fait, nous adhérons totalement à l'idée d'un « réflexe patrimoine » que tout aménageur de l'espace urbain doit adopter, réflexe rendu justement nécessaire par la création de ces réglementations. La mise en place d'un secteur sauvegardé après enquête publique, avec substitution d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur à l'habituel PLU, nous semble pertinente dans les quartiers centraux historiques, globalement valorisés mais peu protégés donc tous vulnérables alors qu'ils proposent un patrimoine de qualité (Boucherie, Cité, Temple, Bords de Vienne-Clos Sainte-Marie).

3. Obligation de ravalement décennal des façades

Nous considérons que la municipalité doit faire respecter le Code de la Construction et de l'Habitation.

Quelle est la position de votre groupe...

➤ Sur l'établissement d'une obligation de ravalement décennal des façades sur le centre-ville de Limoges ?

Cette obligation doit être respectée. Le ravalement décennal des façades participe évidemment à l'amélioration de l'image du centre-ville – et donc de la ville elle-

même – à l'extérieur, ainsi que du cadre de vie. L'application de cette mesure ne peut que profiter à la création d'activités et de richesses car elle rend le centre plus attractif.

Nous pensons que cette disposition doit être complémentaire d'une réorientation de la politique commerciale en faveur du centre-ville et des activités de « Cœur de Limoges », et qu'elle pourrait s'appuyer sur l'instauration du secteur sauvegardé, puisque celui-ci accorde des avantages financiers en termes de travaux.

➤ **Sur l'établissement de cette obligation sur toute la commune de Limoges ?**

En dehors du centre-ville, une telle mesure ne nous semble nécessaire qu'au niveau des artères pénétrantes: rues A. Dutreix et F. Perrin, rue du Général Leclerc, rue A. Briand, rue G. Dumas notamment. Elles sont les « portes d'entrée » de la ville, et doivent bénéficier d'un traitement paysager, en parallèle de leur réaménagement urbanistique (voirie, transports en commun) et de leur dynamisation économique.

4. Mise en valeur du patrimoine archéologique actuellement enfoui

L'histoire de l'archéologie à Limoges est jusqu'à présent l'histoire d'un grand gâchis: destruction durant les années 1960 des thermes d'Augustoritum, de la villa Vigne de Fer, et durant les années 1990 : destruction des découvertes réalisées sous la Place de la Motte, enfouissement des arènes, et surtout anéantissement du grand site gallo-romain de l'Ancien Hôpital. Quelques dessins explicatifs (par exemple, dans le parking Franklin Roosevelt) – à visées prétendument pédagogiques – rendent compte de ces richesses...

Durant l'été 2012, une pétition relative au mausolée, relayée par les réseaux sociaux, a permis de constater combien les habitants de Limoges sont attachés à leur patrimoine et espèrent d'autres pratiques dans le domaine de l'action archéologique. Elle a fait reculer les édiles, qui considèrent le patrimoine comme une contrainte.

Quelle est la position de votre groupe...

➤ Sur la valorisation des vestiges archéologiques enfouis ?

Nous estimons que les vestiges archéologiques enfouis doivent être mis en valeur à chaque fois que cela est techniquement et financièrement possible, et nous suivrons prioritairement les avis des experts du patrimoine en concertation avec les propriétaires. Nous sommes par exemple favorables à un désenfouissement des restes des arènes d'Augustoritum. Limoges est à l'origine une ville gallo-romaine, cet aspect de l'Histoire de notre ville doit être éclairé, au même titre que des villes telles que Saintes, Périgueux ou Lyon.

➤ Plus particulièrement, sur la valorisation du baptistère paléochrétien, place Saint-Etienne ? De la crypte Saint-Martial ? Du sous-sol de la rue de la Courtine autour du mausolée découvert en 2012 ?

Une position ambiguë et indécise de l'actuelle municipalité laisse les habitants de Limoges dans une situation d'attente qui n'est ni acceptable, ni respectueuse du citoyen. Pour notre part, nous sommes attachés à ce que ces vestiges soient valorisés. Nous veillerons également à ce que les parties détruites du mausolée soient instamment restituées. Conscients de la difficulté technique, financière, réglementaire, voire éthique de valoriser tous les vestiges connus, nous souhaitons néanmoins que ce patrimoine soit porté à la connaissance de tous, sinon par valorisation directe, au moins au préalable par une signalétique adaptée.

➤ Sur la politique en matière d'archéologie que votre groupe entend mener ?

Nous entendons mener une politique bienveillante en matière d'archéologie: nous adhérons sans réserve à la démarche qui consiste à effectuer de manière systématique, à l'occasion de tous les chantiers, des fouilles et sondages archéologiques dans tout le secteur à fort potentiel couvrant l'antique Augustoritum.

5. Protection des éléments de patrimoine actuellement menacés

Quelle est la position de votre groupe...

➤ Sur l'affaire de l'immeuble Lacaux et de son mur de clôture ?

Une municipalité doit donner l'exemple en respectant les règlements. L'immeuble Lacaux et son mur doivent être conservés (cf. notre développement un peu plus haut).

➤ Sur l'affaire de l'immeuble Faure ?

Le plan de la Cité judiciaire, non conforme à la ZPPAUP mais favorisé une fois encore par la mutation en AVAP, doit être revu en tenant compte de la présence de l'immeuble Faure. Le ministère de la Justice pourrait-il attendre du respect de la part d'autrui, si lui-même ne respectait pas la Loi ? Conscients de la soumission de la Ville aux exigences du ministère propriétaire, nous exigeons un compromis avec a minima conservation de la façade et/ou démontage des pierres de la façade et conservation pour réemploi éventuel en espace muséographique, et de tout élément mobilier de valeur patrimoniale avérée.

➤ Sur la préservation du petit patrimoine formant le décor de nos rues ?

Nous n'attendons pas l'échéance électorale pour exiger le retour sans délai à leur emplacement des sculptures *Le Tireur d'Épine* et *Le Chêne et le Roseau*.

Nous demanderons des éclaircissements concernant la cession d'un bien patrimonial public (le buste de François Chénieux), puis concernant son vol.

Nous accorderons tout notre intérêt aux décors de céramique sur les façades et les pierres tombales du cimetière de Louyat, ainsi qu'aux revêtements en gazettes, emblématiques de notre ville. Nous serons soucieux de leur préservation et de leur valorisation, via les opérations de ravalement de façade et la sensibilisation du public.

➤ Sur l'aménagement des bâtiments patrimoniaux actuellement inoccupés ?

L'inutilisation ou l'abandon d'un bâtiment a souvent servi de prétexte à sa démolition pour cause de vétusté. Nous rejeterons cette pratique qui nous paraît déloyale en considération de la protection du patrimoine, et à l'origine d'un gâchis.

Concernant plus particulièrement l'Ecole normale d'institutrices, il s'agit d'un bâtiment emblématique de l'Ecole pour tous pensée et voulue par Jules Ferry. Nous n'accepterons aucune opération susceptible d'en modifier la nature et l'aspect (par exemples, adjonction d'éléments modernes vitrés, suppression des beaux planchers en bois, remplacement de la structure interne par des éléments en béton). Ce bâtiment trouvera rapidement une utilisation, orientée vers l'intérêt commun.

De manière générale, pour les vestiges enfouis et monuments disparus, nous souhaitons qu'à renfort de matériel et mobilier urbain pédagogique, leur réalité révolue soit mise en lumière in situ (forum romain, arènes, abbayes Saint-Martial et de la Règle, cirque-théâtre, statues, borne miliaire, fontaines, anciens remparts, ancienne motte castrale...) Nous ferons preuve de pédagogie quant aux motivations à mobiliser en cas de litiges et « conflits de mémoire ».

Supplément

Notre groupe tient par la même occasion à développer ses autres propositions concernant le patrimoine limougeaud :

> Mise en place de parcours d'interprétations thématiques matérialisés par une signalétique innovante et durable, permettant la sensibilisation et la découverte de pans du patrimoine culturel, architectural, historique, environnemental (exemples : littérature en ville, écosystèmes aquatiques en milieu urbain autour de la Vienne, de l'Auzette et de l'Aurence, Limoges médiéval, Limoges Art déco, Lieux de souffrances et lieux de sauvetages durant la Seconde Guerre mondiale, etc.)

> Etude pour la mise en place d'un espace muséographique consacré au patrimoine et à la mémoire industrielle, ouvrière, syndicale et patronale, si possible dans un bâtiment déjà construit à rénover (souci de réalisme budgétaire et de valorisation du bâti existant : cf. par exemple l'ancien Eurodif ou l'ancienne Ecole d'institutrices).

> Suivi attentif des préconisations des spécialistes du patrimoine, protection accrue des sites listés sur l'inventaire du patrimoine industriel (cf: fours à porcelaine abandonnés en état de dégradation avancée, maisons patronales menacées). Soutien aux projets immobiliers valorisant le bâti historique et y développant de nouvelles activités respectueuses de l'héritage partagé.

